

Disaster Recovery Plan



Un plan de recouvrement (Disaster Recovery Plan) représente une parade efficace pour toute situation de crise. En tant que sous-élément d'un plan de continuité des activités (Business Continuity Plan), il doit être le résultat d'une étude approfondie de l'organisation qui s'en muni.

Il est impératif de connaître les risques résultant des menaces afin de s'en prémunir efficacement. Ceux-ci évoluent dans le temps, de nouveaux apparaissent et d'autres se réduisent. Dans ce sens il est également important d'effectuer régulièrement des audits afin de maximiser la qualité de la prévention.

aComm propose d'accompagner les sociétés qui souhaitent développer ou améliorer leur plan de recouvrement. Se basant sur des standards internationaux, tels que ISO/IEC 17799, ainsi que des règlements sectoriels en vigueur, aComm est à même de fournir la réponse adaptée aux besoins spécifique de chaque organisation.

La mise en œuvre d'un plan de recouvrement se fait au travers de différentes étapes, illustrées ici.

IDENTIFIER LES VALEURS ET PROCESSUS À PROTÉGER

Avant d'évoquer des solutions de protection, il est indispensable d'identifier ce qui a besoin d'être protégé. L'identification des valeurs et des processus permet de sélectionner lesquels sont essentiels au fonctionnement de l'entreprise.

ÉVALUER LES RISQUES

Pour chaque valeurs et processus identifié, il est nécessaire d'identifier les risques suivant les différentes menaces, ou autrement dit les différents scénarios de catastrophe. La sélection des menaces se fera d'après le profile de l'organisation (institution financière, organisation publique, industrie, etc.) Voici les menaces habituellement traitées.

- ✘ Erreurs de manipulation ? Facteur humain ?
- ✘ Incendie ? Explosion de gaz ? Court-circuit électrique ?
- ✘ Catastrophe naturelle ? Inondation ? Tremblement de Terre ?
- ✘ Problèmes de santé publique ? Pandémie ?
- ✘ Actes terroristes ? Destruction massive ? Malveillance, vandalisme ?

Toutes les menaces ne doivent pas être traitées, mais la direction doit les connaître et décider lesquelles seront incluses dans le plan de recouvrement.

La Chocolatière 26
CH - 1026 Echandens

Tél. +41 21 706 06 06

Fax +41 21 706 06 00

info@acomm.ch

www.acomm.ch



RÉALISATION DU PLAN DE RECouvreMENT

Après l'identification de ce qui est à protéger et les risques qui exposent l'organisation, il est possible de mettre en œuvre une série de mesure afin de garantir la remise sur pied de la société dans le temps imparti. Le plan de recouvrement est décrit dans un document clé qui récence également toutes les procédures opérationnelles nécessaires au recouvrement des activités.

Le plan de recouvrement décrit des moyens de prévention. Voici quelques exemples souvent rencontrés :

- ✓ Création d'un site de recouvrement, délocalisé, qui dispose de toutes les infrastructures informatiques stratégiques
- ✓ Location de bureaux de recouvrement, mis à disposition par des sociétés spécialisées ou au travers d'associations de regroupement d'intérêts
- ✓ Mise à disposition des collaborateurs d'un accès depuis leur domicile, permettant la décentralisation de l'activité
- ✓ Identification des informations stratégiques stockées sous format papier et duplication de celles-ci sur un autre site

TEST ET VALIDATION DU PLAN DE RECouvreMENT

Un plan de recouvrement qui n'a pas été testé ne peut pas être garanti. La probabilité d'oubli d'un élément représente un risque trop important. Le test du plan de recouvrement va permettre à la direction de s'assurer de son bon fonctionnement et ainsi de se rassurer sur sa mise en œuvre en cas de crise. Le test devrait se faire dans un état d'esprit aussi proche de la réalité que possible avec des contraintes identiques. Cette étape peut sembler fastidieuse, pourtant elle est la seule qui certifiera la réalisation du plan de recouvrement.

REVUE PÉRIODIQUE ET AUDITS

Une organisation disposant d'un plan de recouvrement est protégée pour les menaces évaluée lors de sa réalisation. Il est évident qu'au fil du temps, les menaces vont se modifier et les valeurs à protéger vont également changer de nature, de moyen d'accès et éventuellement de localisation. Il est donc nécessaire d'effectuer des audits régulièrement afin d'améliorer le plan de recouvrement. aComm propose un conseil d'accompagnement avec une réévaluation des risques périodique afin d'assurer à la société la qualité de son plan de recouvrement.

Pour plus d'informations, l'équipe d'aComm est à votre disposition pour répondre à vos questions ou réaliser une proposition personnalisée.

RTO: RECOVERY TIME OBJECTIVE

Quelle est la durée acceptable pour restaurer les données nécessaire au fonctionnement de la société? Cette valeur correspond au temps maximal supportable d'improductivité. Un objectif clair et réaliste doit être posé. Cette valeur dépendra de la nécessité d'accès aux informations pour chaque département ou sous-organisation de l'entreprise. Il est indispensable d'identifier les processus critiques d'affaire afin de les isoler et d'y accorder le meilleur temps de recouvrement. Les processus annexes et administratifs peuvent se satisfaire d'un RTO beaucoup plus long.

RPO: RECOVERY POINT OBJECTIVE

Le point de restauration disponible doit également être déterminé par rapport à la criticité des informations stockées. Il s'agit ici de déterminer quelle durée maximale de perte de donnée l'entreprise peut-elle se permettre sans pour autant pénaliser la reprise des activités? Est-ce qu'une sauvegarde journalière est-elle suffisante? Certainement pour des données purement administrative, mais, de nouveau, les informations liées au processus d'affaire de la société doivent être reconstituées avant la reprise des activités. La nécessité de garantir une perte de données minimale apparaît alors car l'impact est double!

(Temps d'attente de restauration additionné du temps de reconstitution avant la reprise des affaires)



La Chocolatière 26
CH - 1026 Echandens

Tél. +41 21 706 06 06
Fax +41 21 706 06 00

info@acomm.ch
www.acomm.ch